

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet  
dénommé « 100 000 Surprises »**

(Applicable à compter du 6 septembre 2021)

**Article 1  
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de la Française des Jeux (anciennement intitulé « Règlement général des jeux de la Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile »), ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, publiés sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

**Article 2  
Participation aux jeux « 100 000 Surprises » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « 100 000 Surprises » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement. Les jeux « 100 000 Surprises » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 0,50 € et se décompose comme suit :

- 0,47 € pour le jeu « 100 000 Surprises »
- 0,03 € pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « 100 000 Surprises », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

**Article 3  
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « 100 000 Surprises »**

Le jeu « 100 000 Surprises » est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,47 €. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « Jouez 0,50 € ».

**Article 4  
Lots du jeu « 100 000 Surprises »**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
2 lots de	3 000 €	6 000 €
8 lots de	500 €	4 000 €
60 lots de	50 €	3 000 €
4 660 lots de	10 €	46 600 €
9 375 lots de	5 €	46 875 €
51 500 lots de	2 €	103 000 €
200 000 lots de	1 €	200 000 €
146 900 lots de	0,50 €	73 450 €
412 505 lots formant un total de		482 925 €

**Article 5**  
**Description du jeu « 100 000 Surprises »**

- 4.1. L'univers graphique du jeu « 100 000 Surprises » est modifié en fonction de l'actualité des différentes périodes de l'année.
- 4.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par 10 zones de jeux à découvrir représentée chacune par un symbole sous lequel figure un montant en euros inscrit en chiffres, correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.3. Le joueur clique, dans l'ordre souhaité, sur chacun des 10 symboles afin de révéler 10 montants, tels que mentionnés à l'article 4.2.
- 4.4. Si, parmi les 10 montants découverts, le joueur découvre 3 montants en euros identiques, il remporte une fois ce montant.
- 4.5. Le joueur peut à tout moment de l'unité de jeu choisir de cliquer sur le bouton « AUTO » pour que le système découvre automatiquement les zones de jeu occultées.
- 4.6. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 28 avril 2021,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI